



Lérrouville Infos n° 11

EDITORIAL

Un avenir conduit par notre vigilance

Une conjoncture économique défavorable et une situation sociale dégradée, auxquelles s'ajoutent la participation des collectivités à la réduction des déficits publics, la baisse significative annoncée des dotations de l'Etat, l'évolution des compétences des collectivités territoriales, la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires et son financement constituent autant de difficultés qui rejaillissent, actuellement, fortement sur la vie des communes et de leurs habitants.

C'est dans ce contexte extrêmement difficile que les conseils municipaux doivent trouver la force et les ressources nécessaires pour mener néanmoins une dynamique en faveur du bien-être des habitants, de l'emploi, de l'activité économique et des collectivités dont ils ont la responsabilité.

Elue le 23 mars 2014, l'équipe municipale a déjà mis en œuvre et lancé plusieurs projets conformément à ses engagements pour les jeunes, les familles, les seniors, les associations, la restauration scolaire et les écoles, le patrimoine communal, la sécurité et la tranquillité publique, la vie culturelle, le dynamisme et la vie locale, l'eau, l'assainissement et la forêt.

De même, plusieurs de nos engagements vis-à-vis du Syndicat Mixte Scolaire et de la Communauté de Communes du Pays de Commercy sont aussi en cours de réalisation.

Porteurs de projets pour notre village et ses habitants, nous avons en même temps pour volonté la maîtrise des finances et l'ambition de ne pas augmenter la fiscalité et la tarification des services.

C'est ce que nous vous proposons de découvrir à la lecture de ce « Lérrouville Infos n° 11 » !

Alain Vizot, maire de Lérrouville

SOMMAIRE

	Pages
EDITORIAL	1
PRESENTATION DE L'EQUIPE MUNICIPALE	3
FINANCES	4
PROJETS COMMUNAUX	5
TRAVAUX	10
ACTUALITE COMMUNE	12
ACTUALITE CODECOM	15
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	17
LA VIE AU VILLAGE	18
DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	20
ENVIRONNEMENT	22
REGLES DE BON VOISINAGE	24
UN PEU D'HISTOIRE : LE LAVOIR	26

PRESENTATION DE L'EQUIPE MUNICIPALE ET DES COMMISSIONS

Maire

Alain VIZOT

1er adjoint

Jean-Claude HUMBERT

2ème adjointe

Brigitte PORTEU

3^{ème} adjoint

Jean-Marc LEFRANC

4^{ème} adjointe

Annie THOUVENIN

Conseillers municipaux

Patricia BRUNO

Frédéric RULLIER

Christine VELSCH

Marie-Laurence LATRIVE-LAURENT

Yannick ROQUE

Robert JULLIEN

Catherine BOUILLAGUET

Michel SOMEIL

Edith MATHIEU

Patrick MOHAMED



Conseillers communautaires

Alain VIZOT, Jean-Claude HUMBERT, Brigitte PORTEU, Jean-Marc LEFRANC, Patricia BRUNO, Frédéric RULLIER

Commission administration et finances

Brigitte PORTEU, Catherine BOUILLAGUET, Jean-Marc LEFRANC, Edith MATHIEU.

Commission travaux, urbanisme, environnement, cimetières

Jean-Marc LEFRANC, Catherine BOUILLAGUET, Jean-Claude HUMBERT, Patrick MOHAMED, Yannick ROQUE, Frédéric RULLIER, Michel SOMEIL.

Commission bois, adduction d'eau potable et assainissement

Jean-Claude HUMBERT, Catherine BOUILLAGUET, Patrick MOHAMED, Yannick ROQUE, Frédéric RULLIER, Michel SOMEIL.

Commission animations et vie sociale

Annie THOUVENIN, Patricia BRUNO, Robert JULLIEN, Marie-Laurence LATRIVE, Patrick MOHAMED, Yannick ROQUE, Michel SOMEIL, Christine VELSCH.

Correspondant pandémie

Annie THOUVENIN

Délégué AGEDI et Webmaster

Frédéric RULLIER

Correspondant Défense

Patricia BRUNO

Délégués syndicat mixte scolaire

Alain VIZOT, Marie-Laurence LATRIVE

FINANCES

Des budgets élaborés pour des projets structurants dont voici les chiffres :

Compte Administratif Commune 2013 :

- Fonctionnement : recettes = 1266329 € ; dépenses = 625702 € ; excédent = 640627€ ;
- Investissement : recettes = 1258676 € ; dépenses = 556458 € ; excédent = 702218 €.

Soit un excédent total de : 1 342 845 €.



Budget Primitif Commune 2014 :

- Fonctionnement : recettes = 1 150 667 € ; dépenses = 807 027 € ;
- Investissement : recettes : 1 127 999 € ; dépenses : 1 127 999 €.

Compte Administratif Eau 2013 :

- Fonctionnement : recettes = 242 872 ; dépenses = 104 167 € ; excédent : 138 705 € ;
- Investissement : recettes = 266 470 € ; dépenses : 33 952 € ; excédent = 232 518 €.

Soit un excédent total de : 371 223 €.

Budget Primitif Eau 2014 :

- Fonctionnement : recettes = 245 522 € ; dépenses = 245 522 € ;
- Investissement : recettes = 278 504 € ; dépenses = 278 504 €.

Compte Administratif Assainissement 2013 :

- Fonctionnement : recettes = 204 149 € ; dépenses = 116 758 € ; excédent = 87 391 € ;
- Investissement : recettes = 218 412 € ; dépenses = 34 882 € ; excédent = 183 530 €.

Soit un excédent total de : 270 921 €.

Budget Primitif Assainissement 2014 :

- Fonctionnement : recettes = 216 273 € ; dépenses = 216 273 € ;
- Investissement : recettes = 245 890 € ; dépenses = 245 890 €.

Compte Administratif Forêt 2013 :

- Fonctionnement : recettes = 1047 495 € ; dépenses = 7 846 € ; excédent = 96 649 € ;
- Investissement : recettes = 443 892 € ; dépenses : 29 404 € ; excédent : 414 488 €.

Soit un excédent total de : 511 137 €.

Budget Primitif Forêt 2014 :

- Fonctionnement : recettes = 107 849 € ; dépenses = 107 849 € ;
- Investissement : recettes = 414 488 € ; dépenses : 414 488 €.

Soit un excédent total de : 521 977 €.

Budget Primitif Lotissement 2014 :

- Fonctionnement : recettes = 300 000 € ; dépenses = 300 000 € ;
- Investissement : recettes = 300 000 € ; dépenses = 300 000 €.

Comme les années précédentes depuis 2008, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter en 2014 les impôts locaux :

- **taxe d'habitation : 14,82 % ;**
- **taxe sur le foncier bâti : 12,30 % ;**
- **taxe sur le foncier non bâti : 22,11 % ;**
- **cotisation foncière des entreprises : 14,53 %.**

A savoir : le compte administratif indique ce qui a été réalisé et le budget primitif ce qu'il est prévu de réaliser. Depuis 2008, le conseil municipal n'a contracté aucun emprunt, aucune dette. De plus, en 2008, des placements (en provenance des budgets « COMMUNE et FORET ») à court et à moyen terme ont été réalisés en obligations assimilables du trésor par la Trésorerie de Commercy. Enfin, si la réglementation s'y rapportant le permet, tout projet communal fait l'objet de demande de subventions auprès de l'Etat et/ou des autres collectivités et organismes.

PROJETS COMMUNAUX

Réfection de la toiture de la mairie

Les travaux ont consisté à remplacer toutes les tuiles, dont certaines étaient, semble-t-il, en place depuis 1920. Les tuiles, qui composent dorénavant la toiture, sont des tuiles losangés

huguenot avec un flammé rustique (tuiles à emboîtement grand moule faiblement galbées à relief).

C'est l'entreprise Oudin Alain de Ville-Issey, sous les conseils de Monsieur Wiczorek, architecte agissant pour le compte du CAUE de la Meuse, qui a réalisé les travaux. Il a aussi renforcé efficacement la charpente, car des poutres endommagées ont été découvertes (pour un montant de 6 167,20 € HT), dont certaines poutres maîtresses nécessitaient un recalage et un renfort.

La réfection de la toiture a généré une dépense d'investissement de 63 812,60 € et a bénéficié d'une aide financière de l'Etat de 26 008,00 € (soit 40 % de la dépense prévue).

De même, ont également été effectués :

- Un calage à chaque panne,
- Une arase aux endroits nécessaires,
- La mise en place de joints de dilatation,
- La dépose et la repose des paratonnerres avec fixations,
- Le remplacement des 4 épis en zinc,
- Le remplacement de la toiture en zinc avec la noue sur le bâtiment central au-dessus de l'entrée,
- Le remplacement de toutes les zingueries,
- La mise en place de 12 crochets de service,
- Le traitement de charpente sur l'ensemble des bois restants.



Restauration des vitraux de l'église

Les joints des vitraux de l'église étaient particulièrement usés. Cela était dû au temps, aux derniers hivers rigoureux... Hélas, en cas de pluie, d'orages, il y avait de plus en plus d'infiltrations d'eau au niveau des baies. Avant que cela n'empire, il a été demandé aux ateliers Jean Salmon (création-rénovation de vitrail d'art) de faire un inventaire des travaux à effectuer. Il a été proposé de déposer chaque vitrail concerné pour créer une évacuation des eaux de condensation, grâce à la réalisation et à la pose d'une bavette en plomb.

Le montant des travaux prévus s'élevant à 13 998,00 €, il a été décidé de :

- déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil général,
- faire appel à la Fondation du Patrimoine, ainsi qu'au mécénat populaire.

A la dépose des vitraux, il a été constaté la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires, portant ainsi le montant total de la dépense à : 16 915,30 € HT.

Depuis le mois de juillet, les travaux sont terminés et les 11 vitraux restaurés ont repris leur place au sein de l'église Sainte Walburge.

Il a été reçu 2 270,00 € en dons et cette action en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité va bénéficier d'une subvention de 2 940,00 € du conseil général, ainsi que de 3 000 € de la Fondation du Patrimoine.

La commune remercie très sincèrement ces généreux donateurs de leur soutien.



Mise en sécurité, renforcement du mur du cimetière en face de l'église et mise en valeur des vestiges de l'ancienne église

Les vestiges de l'ancienne église se trouvent au cœur du village, dans la rue principale, juste en face de l'église actuelle. L'ancienne église de Lérouville, autour de laquelle se trouvait le cimetière, avait été construite sur une hauteur bordant le village. Elle était protégée par un rempart renforcé de tours. Elle était en mauvais état et la question de sa reconstruction, totale ou partielle, a été discutée pendant tout le 18^{ème} siècle. On peut penser que la position perchée de l'édifice rendait son accès malcommode et amenait certains à souhaiter un bâtiment neuf au niveau du village. Des réparations importantes sur l'église et les tours sont mentionnées en 1766, mais l'édifice menace toujours ruine en 1780. Après le statu quo de la période révolutionnaire, où des travaux sur un édifice cultuel étaient impensables, un nouvel état des lieux en 1818 rappelle la dégradation importante du bâtiment. En 1823, la municipalité fait l'acquisition de terrains de l'autre côté de la route et une nouvelle église y est construite. En 1829, l'ancien bâtiment est détruit et l'emplacement libéré permet l'agrandissement du cimetière.

De l'ancienne église fortifiée, ne subsiste aujourd'hui qu'une partie du mur d'enceinte renforcé de contreforts et, côté Commercy, ce qui est peut-être la partie basse d'une tour. L'escalier d'accès existe toujours, mais s'arrête à mi-hauteur devant une paroi murée.

Aujourd'hui, l'examen des vestiges fait apparaître :

- Des problèmes de sécurité : le garde-corps surmontant l'ancien mur fortifié est en très mauvais état, est incomplet et surtout ne répond pas aux normes en vigueur. De même, celui de l'escalier, lui aussi abîmé, qui menait autrefois à l'église ne remplit plus son rôle ;
- Des problèmes de vétusté : des pierres sont bien malades, des joints dégradés, le mur de soutènement, en de nombreux endroits, doit être restauré ;
- Des problèmes de lisibilité et d'esthétique : la végétation actuelle détériore le mur et ne met pas en valeur les vestiges de l'ancienne fortification.



Compte tenu de ces constatations, le conseil municipal a fait appel au Conseil d'Architecture, Urbanisme et de l'Environnement de la Meuse (CAUE) qui, après plusieurs visites sur le terrain, a émis des propositions pour la mise en sécurité, le renforcement du mur et la mise en valeur des vestiges de l'ancienne église.

Ces travaux pouvant être réalisés dans le cadre de chantiers d'insertion, permettant l'octroi d'une subvention par la Fondation du Patrimoine, il a été fait appel à l'association « Les Compagnons du Chemin de Vie pour la partie maçonnerie et à l'association « La Suzanne » pour la partie ferronnerie. L'une comme l'autre doivent établir un devis.

Si cela convient, elles réaliseront la majeure partie de ces travaux qui seront suivis par le CAUE, la Fondation du Patrimoine et la commune.

Réfection du Monument aux morts

Installé depuis plus de 80 ans, le Monument aux Morts, place de l'hôtel de ville, a subi les outrages du temps. Déjà, il y a deux ans, la partie la plus dégradée a été restaurée. Cependant, il reste encore une abimée qui nécessite l'intervention d'un artisan-tailleur de pierre. C'est pourquoi le conseil municipal en a souhaité la restauration (2 330,00 € TTC) et a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants (466,00 €) et du Souvenir Français (400,00 €).



Ancien bâtiment de la SNCF à la Cité Gérard

A la suite de plusieurs rencontres entre la municipalité et la direction de l'immobilier de la SNCF, il a été proposé de céder à la commune, si elle le désirait, une partie d'un bâtiment appartenant à la SNCF (ancien Centre de Loisirs Sans Hébergement), d'une surface utile totale d'environ 360 m², ainsi que le terrain d'une contenance de 4 070 m².

L'ensemble a fait l'objet d'une estimation par France Domaine : 60 000,00 €.

Compte tenu de cette valeur de vente modérée et des possibilités ultérieures de redéfinition de cet ensemble immobilier, la commune est favorable à son acquisition.

A savoir : le 20 août 2010, la première estimation de France Domaine était de 65 000,00 €.

Création d'un lotissement côte de l'Oliat

Afin de répondre aux demandes présentées par un certain nombre de personnes qui souhaitent ou souhaiteraient s'installer dans la commune, le conseil municipal a décidé de :

- De créer un lotissement au lieu-dit « côte de l'Oliat », portant sur une partie des parcelles cadastrées de ZK n°100 à ZK n° 104,
- De dénommer ce lotissement d'une douzaine de parcelles « lotissement de l'Oliat »,
- De fixer une surface à chaque terrain comprise entre 600 m² et 700 m²,
- D'ouvrir un budget annexe pour ce lotissement,
- D'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires,
- De solliciter une subvention auprès du GIP Objectif Meuse,
- De confier la maîtrise d'œuvre à la Société BEREST Nancy pour un montant total de 10 525,00 € HT (tranche ferme, avant-projet : 2 400,00 € HT ; tranche conditionnelle, missions d'étude : 6 350,00 € H ; tranche complémentaire, déclaration préalable : 1 775,00 € HT).



TRAVAUX

Mise en place d'un second ralentisseur

Le conseil municipal a décidé de faire l'acquisition d'un second ralentisseur (panneau lumineux) pour un montant de 3 697,00 € HT. Il est actuellement installé rue de la Libération. Il a pour but d'informer à titre préventif celles et ceux qui roulent beaucoup trop vite et peuvent mettre ainsi leur vie et celle d'autrui en danger. Il ne remet pas en cause la présence de la gendarmerie lorsque celle-ci le souhaite !



Travaux d'enfouissement du réseau HTA (ligne moyenne tension par ERDF)

Afin d'assurer une meilleure sécurité du réseau et d'améliorer la qualité en matière de fourniture d'électricité, sous le contrôle des services d'ERDF, une partie du réseau HTA a été enfouie cet été, à la Cité Gérard. Outre cette modernisation du réseau, les anciennes installations vont être démontées, améliorant ainsi l'esthétique sur cette partie de la commune. Il est prévu la même opération pour d'autres installations du même type dans les prochaines années à Léroville.

Voirie : comment ça marche!

En ce qui concerne la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, les dix communes qui composent actuellement la communauté de communes du Pays de Commercy ont confié cette compétence à la CODECOM. Ainsi, tout ce qui se rapporte à la prise en charge des travaux d'entretien et d'investissement de la voirie affectée à la CODECOM relève de sa seule décision, en fonction des propositions émises par les communes qui doivent cependant tenir compte de leur avoir financier. En effet, avant d'engager des travaux de voirie dans des rues désignées « à compétence Codecom », les communes doivent s'assurer qu'elles en ont les moyens financiers. Sinon elles ne peuvent pas réaliser leurs travaux et doivent les différer. Ou alors, si elles en ont la possibilité, faire appel à un fonds de concours communal (elles versent tout ou partie de la somme nécessaire du compte communal vers un compte intercommunal). En faisant des marchés de travaux groupés via la CODECOM, les communes, tout en disposant d'un cabinet d'études chargé de la maîtrise d'œuvre, bénéficient de conditions bien plus avantageuses qu'en agissant chacune de leur côté.

Pour les rues non désignées « à compétence CODECOM » (il y en a très peu à Léroville) et les chemins, les communes en assurent la maîtrise totale sur leur seul budget communal et récupèrent pour les investissements une partie de la TVA (15,761 %).

Pour les rues désignées « à compétence départementale » (la rue Nationale et la rue de la Libération à Lérrouville), c'est le conseil général qui assume la responsabilité de la chaussée. Les trottoirs (bordures, caniveaux avec canalisations des eaux pluviales et avaloirs) sont à la charge de la commune qui, néanmoins, récupère une partie de la TVA (15,761 %) et bénéficie, s'il y a lieu, de subventions pour l'enfouissement des réseaux secs.

Enfin, les travaux effectués sur les routes ou les chemins forestiers sont à la charge des communes sur leur budget « Forêt » et permettent parfois d'obtenir des subventions lorsqu'il s'agit d'investissements. Cependant, la totalité de la TVA (20%) est récupérée par la commune.

Fauchage, élagage

Les travaux de fauchage, d'élagage ont concerné plusieurs rues (Libération, Archers, Munot, Buez, Chalon, Carpière, Hayottes, Grand Chien) et plusieurs chemins (Haie de Commercy, secteur canal le long de la voie ferrée). Leur coût s'élève à 1712,39 € HT.

Travaux d'entretien de chemins communaux

Des travaux d'entretien de chemins communaux en limites parcellaires par élagage et débroussaillage ont été effectués sur le chemin du Mont et le chemin situé entre la SNCF et VNF (Voies Navigables de France) pour un montant de 903,20 € HT.

Changement de conduites d'eau potable en plomb en 2014

Depuis 2008, la commune procède régulièrement au changement de conduites d'eau potable en plomb. Aussi, comme il en reste encore, le conseil municipal a donné son accord pour en changer une dizaine par l'Entreprise Pierson Jérôme pour un montant total de 15 100,00 € HT. Sont concernées cette année les maisons d'habitation suivantes : n° 10 rue de la Gare ; n° 12, 22, 38, 40, 46, 55, 76, 80 et 85 rue Nationale.

Installation d'une VMC dans les vestiaires du stade de football

Pour améliorer le confort des joueurs de football et des autres utilisateurs des locaux et pour limiter les risques d'humidité, il a été installé une VMC dans les vestiaires du stade de football pour un montant de 1 246,69 € HT.

Réparation de la chaudière de l'église

A la suite d'une panne, il a été nécessaire de réaliser des travaux sur la chaudière de l'église pour un montant de 1 021,90 € HT.

Installation d'un lampadaire

Un lampadaire a été installé rue de Buez pour un montant de 1 825,34 € HT.

ACTUALITE COMMUNE

Plan de gestion 2013-2019, anciennes carrières dites « lac vert et lac bleu », site naturel protégé

Depuis l'abandon de l'activité « pierre de taille », la végétation a recolonisé en grande partie le lac vert et le lac bleu : pin Noir, pin sylvestre, bouleau et éléments de la hêtraie-chênaie calcicole. Les rares secteurs restés ouverts abritent des lambeaux de pelouses à sésuvie et genêt poilu. Il existe aussi une particularité hydrogéologique : le plancher des 2 carrières coïncide en effet avec des sources de débordement du trop-plein de la nappe aquifère. Ces exurgences sont captées dans le fond de la carrière sans possibilité d'écoulements vers le réseau superficiel. Elles forment ainsi 2 vastes plans d'eau à niveaux d'eau variables : le lac vert et le lac bleu.



Ce site de 22,30 ha est protégé par une convention tripartite de 12 ans entre le propriétaire Rocamat, le Conservatoire d'Espaces Naturels et l'association Néomys.

L'intérêt principal est essentiellement faunistique. Il réside dans un cortège d'amphibiens relativement riche avec des espèces patrimoniales comme l'alyte, le pélodyte ponctué ou le triton crêté. Les pierriers, éboulis et pelouses relictuelles abritent également un très beau cortège de criquets géo-xérophiles rares et menacés. Enfin, les falaises des anciens fronts de taille voient la nidification régulière du hibou grand-duc.

Le plan de gestion a donc pour objectif principal la conservation à long terme des éléments de la faune remarquable. Des opérations majeures seront réalisées : coupes d'abattages des ligneux, interdiction d'accès libre aux personnes non autorisées, ouverture du site pour des animations pour des groupes restreints encadrés par un animateur...

Centres aérés 2014

Comme chaque année, il a été organisé durant les vacances scolaires d'été deux « Accueils Collectifs de Mineurs » : l'un pour les 4-11 ans et l'autre pour les 12-17 ans.



Pour les plus petits, diverses activités étaient au programme : séances de cinéma, piscine, balades à vélo, playa tour à Madine, calèche, mini bateaux, veillée, mini-camps à Madine, parc de Fraipertuis, jeux collectifs, ateliers divers...

Pour les plus grands, il y a eu des animations à l'initiative d'associations locales (football avec l'ESLC, association troll ball, rallye pédestre avec La Vadrouille, environnement avec l'APPELS, escalade avec la Fédération Meusienne d'Escalade). Mais aussi d'autres animations (kinball, tchoukball, soule, zumba, rugby flag) et plusieurs sorties (mini-camps au lac du Der et à Verdun, Playa tour à Madine) ont été au programme.



Partenariat Commune-CER des Cheminots de la Région SNCF Lorraine

Il permet à toute la population lérouvilloise de disposer d'une billetterie à tarif réduit sur des forfaits « détente », des forfaits « gourmands », des places de cinéma, des entrées au centre Pompidou à Metz, zoo d'Améneville, Walygator, Astérix, Europapark, Fraispertuis, Nigloland, musée Grévin, des activités « piscines », Thermapolis, Villa Pompéi... La seule obligation pour pouvoir bénéficier de cette tarification attractive, c'est d'être adhérent de la bibliothèque communale (7,50 €/an/famille).

La bibliothèque communale

Elle se situe dans le bâtiment de la mairie. Elle est ouverte tous les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. La cotisation annuelle est de 7,50 € pour une famille lérouvilloise et de 10,00 € pour les personnes de l'extérieur. Vous disposez de 4 050 livres dont 2 000 prêtés par la Bibliothèque Départementale de la Meuse et échangés tous les 6 mois, ainsi que d'une centaine de CD, échangés tous les 3 mois. Vous disposez aussi de

magazines et divers abonnements tels que Wapiti, Girl, Top santé... Il y a un espace réservé aux plus jeunes où on y trouve des albums, romans juniors et adolescents, bandes dessinées, magazines... De même, grâce à la présence de liaisons informatiques, vous pouvez surfer sur internet, et plus particulièrement sur la plateforme « camélia55 » (mise à disposition par le conseil général) qui permet d'accéder à un ensemble d'informations numériques gratuites : 1 500 titres de presse, plus de 200 vidéos à la demande, plus de 200 formations informatiques en séquences vidéo, 800 cours disponibles (langue, code de la route, cours de musique) et les premiers chapitres des derniers romans parus.

De même, grâce à la présence de liaisons informatiques, vous pouvez surfer sur internet, et plus particulièrement sur la plateforme « camélia55 » (mise à disposition par le conseil général) qui permet d'accéder à un ensemble d'informations numériques gratuites : 1 500 titres de presse, plus de 200 vidéos à la demande, plus de 200 formations informatiques en séquences vidéo, 800 cours disponibles (langue, code de la route, cours de musique) et les premiers chapitres des derniers romans parus.



Le Syndicat Mixte Scolaire de la Région de Lérrouville (SMS) et les Nouveaux Accueils Périscolaires (NAP)

Composé de 20 représentants de communes ou communautés de communes (selon que la compétence scolaire et/ou périscolaire leur est dévolue ou non), il a en charge la gestion des écoles de la Cité Gérard et du Centre, autant en ce qui concerne le fonctionnement que les investissements. De même, il intervient en matière de transport scolaire, de restauration scolaire et garderie scolaire. Depuis la rentrée de septembre 2014, il organise les nouveaux accueils périscolaires (NAP) en application de la loi portant sur la réforme des rythmes scolaires. Ainsi, en concertation avec les représentants de la direction académique, les enseignants, les parents d'élèves et le conseil général, le SMS a déposé un projet éducatif territorial listant un certain nombre d'activités gratuites, s'adressant à tous les enfants, qui pourraient être réalisées dans le cadre des NAP : ateliers de création, jeux de société, sport, arts plastiques, musique, danse, théâtre, marionnettes, bibliothèque, cuisine, développement durable... Aujourd'hui, la mise en place est obligatoire. Elle a nécessité de trouver un partenaire-prestataire de services (Familles Rurales) à qui a été confiée cette mission. Cela a nécessité aussi de modifier les missions de plusieurs agents du SMS, puisque certains d'entre eux sont intégrés au dispositif NAP. Il a fallu encore trouver un consensus avec l'éducation nationale et le service des transports scolaires du conseil général à propos des horaires d'école et des horaires de cars. Enfin, il a été proposé à l'ensemble des parents d'élèves une fiche d'inscription pour la participation des enfants aux NAP au cours du 1^{er} trimestre scolaire. La mise en œuvre des NAP pour l'année scolaire 2014/2015 aux écoles de Lérrouville prévoit une dépense maximale de 40 320,00 € (convention SMS/Familles Rurales).

Peuvent être attribuées une aide financière de l'Etat de 90,00 € (dont 40 € au titre de la solidarité rurale) par enfant à laquelle s'ajoute une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse tenant compte du nombre d'enfants fréquentant les NAP (l'aide maximale est de 54,00 € pour un enfant inscrit aux NAP durant toute l'année scolaire). A la rentrée 2015/ 2016, les aides seraient reconduites, mais pas nécessairement de la même façon. Pour les années suivantes, à ce jour, rien n'est prévu !

ACTUALITE CODECOM

Gare SNCF de Lérouville, nouveaux arrêts à l'étude

A la suite d'une rencontre le 18 juin 2014 avec Monsieur Thibaut VILLEMEN, 1^{er} vice-président du conseil régional, au sujet du cadencement des trains régionaux de voyageurs en Lorraine qui se met progressivement en place jusqu'en 2016, le maire de Lérouville-vice-président de la communauté de communes a proposé d'arrêter en gare de Lérouville le train omnibus du matin dans le sens Revigny-Nancy et le train omnibus du soir dans le sens Nancy-Revigny. Cette proposition a reçu un écho favorable de la part de Thibaut VILLEMEN, par ailleurs, président du Comité de dessertes ferroviaires voyageurs de la Meuse.



Les transports

Plutôt bien desservie en matière de transports en commun, les habitants de la communauté de communes ont à leur disposition les services suivants :

Trains

- Halte ferroviaire SNCF de LEROUVILLE où s'arrêtent les TER Bar-le-Duc/Metz et vice versa. Des fiches horaires TER METROLOR Metz-Bar-le-Duc sont disponibles en mairie.
- Gare SNCF de COMMERCY où s'arrêtent les TER Revigny-Bar-le-Duc/Nancy, Reims/Nancy et vice versa. Pour 2 €uros, un taxi à la demande peut venir vous chercher à domicile jusqu'à la gare pour les TER de 6h30 et 7h35 en direction de Nancy et le TER de 7h34 vers Bar-le-Duc, et vous reconduire pour le retour de Nancy à 16h46, 17h49 et 18h36. Réservation au 06 83 74 26 92 deux jours avant ;

- Gare Meuse TGV à Issoncourt : TGV à destination de Paris, Nancy, Strasbourg et du Havre, Bordeaux. Une navette reliant Commercy à Issoncourt s'arrête aussi à Lérouville, à condition de réserver pour les arrêts à Lérouville Centre au moins deux heures avant au : 03 29 90 75 79 ou au n° indigo : 0825 800 161.

Bus

- Ligne 14 reliant Commercy à Verdun et vice-versa, avec arrêts à Lérouville à la Gare, au Centre et au lotissement Schmit, en correspondance avec le service TER SNCF.

Parc de l'Aunoie

L'entreprise Linéazen a choisi de s'installer sur un autre secteur géographique, en Moselle. D'autres demandes d'installation sont à l'étude. La commune a souhaité que la communauté de communes fasse procéder au nettoyage de la zone et mette en place, en plusieurs endroits de la communauté de communes, des panneaux indiquant les surfaces et places disponibles, ainsi que le prix de vente du m². Enfin, des démarches sont entreprises pour que le Parc d'Activités de l'Aunoie soit doté de la fibre optique.

Gîte intercommunal à Lérouville

Le permis de construire a été déposé et le marché de travaux est en cours de finalisation.

Rallye pédestre de la Communauté de communes

Le samedi 5 juillet, la Communauté de Communes du Pays de Commercy a organisé un rallye pédestre pour faire découvrir aux habitants les villages qui la composent. Chacune des 10 communes a donc installé un stand sur le parcours de randonnée, parlant ainsi de la vie locale d'hier et d'aujourd'hui. Malgré la pluie, de nombreuses personnes y ont participé. Un grand merci aux élus et aux associations, qui ont préparé au lavoir une belle exposition sur notre village pour ces randonneurs d'un jour.

L'agenda des associations de la Communauté de communes

Cette année la Communauté de communes a demandé à toutes les communes de communiquer à la mairie de Commercy les coordonnées de leurs associations afin de les intégrer dans l'agenda associatif. Une initiative qui va comme le rallye vers une meilleure connaissance des villages entre eux.

Ordures ménagères

Si la plupart d'entre nous effectue consciencieusement le tri des déchets ménagers, il est cependant regrettable de constater que certaines personnes malintentionnées viennent déposer leurs sacs d'ordures ménagères à proximité des points tri, voire à l'intérieur des points tri situés au Stade, à la Cité Gérard, rue de la Libération, Lotissement Schmit.

D'autres ou les mêmes jettent leurs sacs d'ordures ménagères en forêt ou le long de la route. Bien évidemment, cela se passe la plupart du temps le soir ou tôt le matin. Si vous constatez de telles situations, signalez-les aux services de la communauté de communes (compétente en matière de déchets ménagers) en appelant le 03 29 91 22 88. Elle délèguera l'Agent Sécurité Voies Publiques, assermenté, afin qu'il établisse un procès-verbal.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

En 2013, le Centre Communal d'Action Sociale a réalisé plusieurs actions en faveur de différents publics pour un montant de 4 391,20 € :

- considérant que le portage des repas à domicile (ILCG) contribue à rendre un service à la personne et que ce service a cependant un coût pour chacun de ses bénéficiaires, il verse une participation financière de 0,50 € par bénéficiaire et pour chaque repas livré. En 2013, le montant total versé s'élève à 485,50 € ;
- lors d'une naissance, il propose une somme de 15,00 € pour toute ouverture d'un livret d'épargne au nom du nouveau-né auprès d'un établissement bancaire situé sur le territoire de la commune ;
- sur présentation de pièces justificatives et en fonction du reste à charge, il apporte des aides aux familles inscrivant leurs enfants dans les centres aérés. En 2013, le montant total versé s'élève à 1 057,00 € ;
- sur présentation de pièces justificatives et compte tenu du quotient familial, il alloue des aides pour les enfants de la commune fréquentant la restauration scolaire. En 2013, le montant total versé s'élève à 2 581,90 € ;
- selon le contenu des dossiers et l'avis des professionnels de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Commercy, il vient en aide sous forme de secours aux familles en grandes difficultés. En 2013, le montant versé s'élève à 206,80 €.

En 2014, toutes ces actions du CCAS sont poursuivies. Merci à l'association le CASL pour l'aide financière généreuse qu'elle apporte, chaque année, au CCAS !

LA VIE AU VILLAGE

L'équipe municipale d'animation est très motivée pour proposer aux habitants de Lérrouville des animations tout au long de l'année. Faisons ensemble un petit tour des événements passés et à venir !

La chasse aux œufs

Compte tenu des dates des vacances scolaires de printemps, de la fête à Lérrouville, la traditionnelle chasse aux œufs destinée aux enfants des écoles maternelles et primaires s'est déroulée le 6 mai. Le soleil, un peu voilé, était au rendez-vous ce jour-là et les enfants ont profité avec entrain et bonne humeur des jeux animés par les élus. Chaque enfant est parti avec un sachet de friandises et les récompenses pour les gagnants ont même failli manquer !



Fête patronale et feu d'artifice

Le temps n'a pas toujours été de la partie au cours de ce week-end, cependant des lérrouillois ont osé sortir et braver la fraîcheur de ce début mai pour regarder le feu d'artifice.

Cérémonies mémorielles

Honorer la mémoire des soldats morts pour la France est non seulement un devoir mais aussi un moyen de transmettre aux plus jeunes un volet de notre histoire et de permettre aux habitants de se retrouver autour du verre de l'amitié. Une assistance nombreuse a ainsi participé aux cérémonies du 8 mai et du 14 juillet et aux temps de convivialité qui ont suivi. La commémoration de l'appel du 18 juin est plus discrète. Au 14 juillet, deux anciens combattants de la guerre d'Algérie, Mr Michel Kohr et Mr Maurice Defez ont été mis à l'honneur. Mr Michel Someil, président de la section UNC-AFN de Lérrouville a remis la médaille de la Reconnaissance de la Nation à Mr Roland Masson, ancien combattant d'Afrique du Nord.



Don du sang

Remise de médailles

La municipalité tient à mettre en lumière la démarche du don du sang. C'est pourquoi elle a organisé une réception le samedi 14 juin où Mr Bernard Collot, président de l'amicale des donneurs de sang de Commercy a récompensé, par la remise de diplômes et d'insignes, 17 généreux donneurs de Lérrouville, Vadonville et Pont-sur-Meuse. La cérémonie s'est terminée par le partage du verre de l'amitié.



Collecte

Le 1^{er} juillet, 67 personnes, dont 5 nouveaux donneurs, ont donné leur sang à la collecte organisée par l'établissement français du sang et l'amicale des donneurs. Rappelons que toute personne en bonne santé peut donner son sang à partir de 18 ans. La municipalité et des membres du CCAS ont servi à l'issue une collation réconfortante et bien méritée. La prochaine collecte aura lieu le jeudi 27 novembre à la salle des fêtes de 16h à 19h.

Cinéma



Proposer une séance de cinéma le troisième vendredi du mois d'août est devenu une tradition. Même si nous perdons une ambiance plus conviviale, nous n'osons plus la faire en plein air par crainte de mauvaises conditions météorologiques. Vendredi 22 août, plus d'une centaine de Lérouillois sont venus se détendre autour du film comique « Les profs ».

Concert à l'église

Il nous a semblé important de marquer la fin des travaux de restauration des vitraux par un événement. Aussi, le 14 septembre, le groupe Ambitus de Commercy a donné à l'église un concert. Le trio fondateur, devenu un quintet nous a fait voyager à travers le monde en jouant des musiques d'Argentine, du Brésil, d'Allemagne, de Crimée. Une nombreuse assistance s'est déplacée pour les applaudir.



Les prochaines animations

15 octobre

Repas des aînés

19 octobre

A 15h00, à la salle des fêtes, concert de l'accordéon club Carpentier. Entrée gratuite.

10 et 11 novembre

Cérémonies mémorielles, l'une aux Caquettes, l'autre place de l'hôtel de ville.

15 et 16 novembre : exposition des photos de Mr Barbaud

Mr Barbaud, qui a été correspondant à l'Est Républicain pendant près de cinquante ans, nous prête sa collection de photos retraçant la vie à Lérrouville. Un beau week-end en perspective où nous espérons entendre les langues se délier autour des photos souvenirs et recueillir peut-être des anecdotes, des témoignages.

13 décembre

A la salle des fêtes, spectacle de fin d'année pour les enfants « Les Fabry's ». Entrée gratuite.

Premier trimestre 2015

Nous aurons le plaisir d'accueillir l'harmonie municipale de Commercy, puis le talentueux Marc-Antoine Bruccheri, guitariste de musique classique et la comédie finoise pour une pièce de théâtre.

Nouvelle association

Une nouvelle association « Bouger pour la santé », vient d'être constituée ayant pour but de développer des activités sportives et de détente. Elle propose ainsi actuellement un atelier de bien-être par le mouvement « Méthode Feldenkrais » et de la gymnastique volontaire. Celle-ci a aussi en projet le tennis de table en lien avec le club de Commercy. Renseignements au 06 76 17 57 84

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Transformation du Pos (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Par délibération en date du 30 juin 2014, le conseil municipal a prescrit la révision du POS en PLU sur l'ensemble du territoire communal et a fixé les modalités de concertation. En effet, doter la commune d'un Plan Local d'Urbanisme permettra de répondre aux exigences actuelles en termes de qualité de vie, d'aménagement du territoire communal et de développement durable. Mais aussi de répondre à la loi ALUR promulguée le 24 mars 2014 qui incite les communes à transformer leur POS en PLU avant le 31 décembre 2015.

Pour ce faire, la commune vient de signer une convention de mise à disposition des services de l'Etat sur une mission d'assistance et de conseil, aussi bien administrative que technique : définition et cadrage de la commande, suivi avec la commune du planning et du bon déroulement de l'étude, participation aux réunions de travail, de terrain en fonction des disponibilités et moyens de service.

C'est un cabinet d'études qui aura en charge l'élaboration du PLU dans le cadre d'une concertation la plus large possible : affichage de délibérations, article spécial dans la presse locale, articles dans le journal communal, réunions publiques, affichage dans les lieux publics, dossier disponible en mairie.

Subventions aux associations, dons aux caisses des écoles

Le conseil municipal a décidé de verser des subventions aux associations suivantes, sous réserve qu'elles transmettent leur rapport financier 2013, leur rapport d'activités 2013 et leurs projets 2014 : ADMR (630 €), APPELS (220 €), La Clé des Champs (220 €), La Prévention Routière (110 €), l'ESLC (1 200 €), AFN (220 €), Le Goujon Lérouvillois (220 €), La Vadrouille (220 €), Félines de Cy de là (220 €), France Alzheimer 55 (100 €).

De même, il a décidé aussi d'octroyer à chaque caisse des écoles une somme de 75 € (soit 300 € au total).

Actions en faveur du commerce de proximité

Afin de pouvoir soutenir des actions en faveur des commerces de la commune, la municipalité a réuni par trois fois, le 3 juin, le 8 juillet 2014 et le 2 septembre 2014, différents partenaires susceptibles d'apporter leur soutien : les commerçants du village, l'UCIA du Pays de Commercy, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Meuse (CMA) et la Communauté de Communes du Pays de Commercy.

Ensemble, nous avons déjà défini plusieurs domaines d'intervention à destination du commerce de proximité :

- la tenue de journées de formation pour les commerçants à Lérouville destinées à créer et/ou à gérer un site internet et/ou une page facebook ;
- une présence des commerces sur le site internet de l'UCIA ;
- la mise en place d'un panneau d'informations lumineux ;
- l'organisation de la journée nationale du commerce de proximité à Lérouville le samedi 11 octobre 2014 avec animations, précédée d'une semaine commerciale.

Programme Forêt 2014

Conformément au plan d'aménagement de la forêt communale, le conseil municipal a retenu :

- L'exploitation en régie des arbres de futaie, des feuillus précieux et la délivrance à la commune des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité de chauffage des parcelles n° 3, 5, 11 a, 11 b, 12 ;
- La délivrance totale du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité de chauffage des parcelles n° 6 b, 7 b, 13 a, 14 a, 15 a, 57 ;

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes après partage sur pied et sous la responsabilité de garants. Le délai d'abattage est fixé au 30 avril 2015 et le délai de vidange au 15 septembre 2015.



ENVIRONNEMENT

Etude sur l'eau et diagnostic sur l'assainissement

Afin d'améliorer la qualité et les performances du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement, une étude conjointe pourrait être menée par un cabinet d'études et bénéficier alors d'aides financières. C'est dans ce cadre que la municipalité a reçu, à plusieurs reprises, un représentant de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et un représentant du Conseil Général de la Meuse. Le conseil municipal est favorable à la réalisation d'une telle étude qui permettrait d'identifier les enjeux en la matière et de hiérarchiser les différentes solutions techniques et financières.

En accord avec l'Agence de l'eau et le Conseil Général, la commune souhaite associer à sa démarche les communes de Pont-sur-Meuse, Boncourt, Chonville-Malaumont et Vadonville pour la partie eau potable.



Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement 2013

Pour ce qui concerne l'eau potable, ce qu'il faut savoir :

- Les analyses ont révélé 100 % de résultats conformes aux limites de qualité, soit 10 analyses conformes sur 10, elles sont réalisées par un agent de la société Eurofins, susceptible de faire un prélèvement à votre domicile,
- Le service est géré par la commune, l'investissement et le fonctionnement sont donc à sa charge,
- 100 % des captages alimentant le réseau de distribution sont protégés par Déclaration d'Utilité Publique,
- Il y a 2 ouvrages de stockage : le château d'eau dit « du Mont » (volume de 300 m³ en 2 cuves) qui assure l'alimentation de « l'ancien village » et le château d'eau dit « du Sud » (volume de 80 m³) qui assure l'alimentation de Lérrouville Sud grâce à 2 pompes qui fonctionnent en alternance en prélevant l'eau dans le réservoir « du Mont ».
- L'eau du réseau de distribution provient des captages dénommés « Source Sussonval, Source Vieux Chanot, Source Farva et subit un traitement de désinfection (chloration) avant sa distribution. Elle provient aussi ponctuellement du Forage de Boncourt »,
- Le réseau de distribution est long de 6,675 km sur le périmètre de la commune et le réseau d'alimentation est long de 3,550 km (sur le périmètre de la commune),
- Le prix moyen de l'eau potable est de 1,69 €/m³ (un abonné consommant 120 m³/an paiera 202,60 €, sur la base du tarif 2013, toutes taxes comprises).

Pour ce qui concerne l'assainissement, ce qu'il faut savoir :

- Le service d'assainissement est organisé par la commune,
- La population desservie est de 1412 habitants,
- La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service,
- La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages,
- Le réseau de collecte des eaux usées est composé de 5 km de collecteurs,
- Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé : au total, un abonné consommant 120 m³/an paiera 232,41 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2014, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 1,94 €/m³. Sur ce montant, 77 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, les taxes, quant à elles, s'élèvent à 23 %.

Le prix de l'eau et de l'assainissement hors taxes est resté inchangé depuis 2008.

Nettoyage des deux châteaux d'eau

Comme chaque année, les 2 châteaux d'eau ont été entièrement nettoyés au printemps par une entreprise spécialisée. Coût du nettoyage : 1 155,00 € HT.



REGLES DE BON VOISINAGE

La quiétude, le bien-être de chacun commence par le respect de l'autre, du voisin, du piéton, de l'automobiliste, du cycliste, des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées... Voici quelques rappels pour mieux vivre ensemble !

Lutte contre les déjections canines

Par négligence ou intentionnellement, certains propriétaires de chiens laissent leur animal polluer notre village. Il leur est rappelé que la commune met à leur disposition moyennant paiement des sacs plastiques destinés à recueillir les déjections canines (2,70 € les 100 sacs).



Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, ce service est actuellement gratuit ! Alors, Mesdames, Messieurs les propriétaires de chiens, n'hésitez pas et profitez-en !

Propriétaires de chiens, conduite à tenir

Les chiens doivent être tenus en laisse, voire muselés selon certaines races. Les maîtres ne doivent pas laisser aboyer leur(s) chien(s), de jour comme de nuit. D'une manière générale, les divagations d'animaux domestiques sont interdites.

Bricolage

Les travaux de bricolage et de nettoyage avec des appareils occasionnant des nuisances sonores ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ;
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Stationnement gênant, voire interdit de véhicules motorisés

Depuis quelques temps, il est constaté rue Nationale, rue du 154^{ème} RI... des situations de stationnement gênant, voire interdit qui peuvent avoir des conséquences dangereuses en matière d'accidents de la circulation. On y voit régulièrement des véhicules en infraction. Il est rappelé que le code de la route ne prévoit pas de stationner les véhicules sur les trottoirs. Dans notre village, certaines personnes éprouvent des difficultés à se déplacer à pied (personnes handicapées, âgées ou avec une poussette). Aussi, un trottoir occupé par un ou plusieurs véhicules constituera un obstacle qui, parfois, pourra s'avérer infranchissable pour ces personnes. Pensons-y ! Cela pourrait peut-être nous concerner directement un jour ou l'un de nos proches ! Il y a souvent à quelques mètres à peine, des places de stationnement libres ! Sachons les utiliser !

Sur la placette communale, le stationnement est aussi réglementé. Pour mémoire elle a d'abord été réalisée pour les commerces afin d'en faciliter l'accès.



Circulation en forêt communale (voitures, quads, motos, scooters...)

Elle est réglementée (vitesse maximale à 30 km/h) sur une des 2 routes forestières et strictement interdite sur l'autre, y compris sur les chemins et sentiers, sauf pour les ayants droits titulaires d'une autorisation (ONF, armée, commune, chasse, propriétaires privés, affouagistes...).

Feux, arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral n° 200461411 du 22 juin 2004 interdit notamment, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année, à toute personne d'allumer du feu à une distance inférieure à :

- 100 mètres des routes ;
- 20 mètres des chemins ;
- 200 mètres des habitations.

Un conseil : plutôt que d'allumer un feu, mieux vaut se rendre à la déchetterie à Vignot qui récupère un nombre important de produits recyclables ou non !

Information

L'ACCA de Lérouville chasse en battue au grand gibier du 16 août 2014 au 28 février 2015 tous les samedis, dimanche et jours fériés.

UN PEU D'HISTOIRE

Le lavoir

Deux événements historiques ont favorisé la construction des lavoirs au 19^{ème} siècle :

- L'eau, souvent de mauvaise qualité, a été la cause de nombreuses épidémies, au 18 et 19^{ème} siècle ; en outre celle de choléra en 1832 a entraîné la mort de 4000 meusiens. En effet, il était courant qu'un même point d'eau serve pour l'eau du quotidien, à abreuver les animaux et à laver le linge.
- Après la création des municipalités en 1789, l'Etat, conscient de la nécessité de légiférer pour établir des mesures d'hygiène décida « que les communes sont tenues de garantir aux habitants de bonnes conditions de salubrité, c'est à elles qui incombe la charge de concrétiser les équipements nécessaires ».

La Meuse est un des dix départements français conservant un riche patrimoine lié à l'eau. L'habitat groupé a favorisé la construction de lavoirs, point essentiel au village et les municipalités ont, quand elles le pouvaient, rivalisé pour leur décoration.

Un mémoire de règlement de travaux du 15 mars 1924 de l'architecte Mac Charty mentionne différents bâtiments communaux, dont trois lavoirs : un en bordure de la voie ferrée, un place de l'hôtel de ville et un près du canal. A noter que la caserne possédait également trois lavoirs. Mais actuellement, Lérouville ne possède plus qu'un lavoir, situé en bordure nord du village, près de la voie ferrée. Il a été construit au 19^{ème} siècle par l'architecte Lerouge de Commercy, comme en témoignent le devis détaillé des travaux en date du 25 janvier 1833 et les documents graphiques qui l'accompagnent.

La couverture était prévue en essentes (bardeaux de bois) peintes en bleu ardoise. Le bâtiment faisait alors 8.40 m de longueur par 6.40 m de largeur, largeur qui est restée

inchangée jusqu'à nos jours. L'édifice était précédé de trois abreuvoirs en ligne et d'une fontaine.

C'est un lavoir fermé qui offrait aux lavandières une protection totale contre les intempéries tout au long de l'année. Il est naturellement en pierre de taille de Léroville. Il est avant tout fonctionnel et n'a pas de décorations. La porte d'entrée est à deux vantaux, très simple et les fenêtres en demi-lune sont toutes identiques. La toiture est maintenant en tuiles de terre cuite sur une charpente en bois.

Un deuxième devis, daté du 14 août 1860, concerne l'agrandissement du lavoir par l'architecte départemental Verneau. Les travaux prévoient l'agrandissement avec dépose et réutilisation des fermes, ainsi que la création de deux fenêtres pour améliorer l'éclairage et la ventilation.

La disposition inhabituelle des pierres permet de comprendre les modifications ou les réparations apportées à l'édifice.

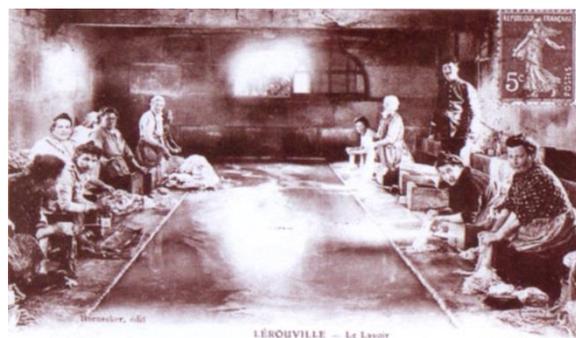
A l'intérieur, le bassin se prolonge jusqu'au pignon sud ; on ne peut donc pas tourner autour. Cette caractéristique est présente depuis l'origine du bâtiment. Deux bancs de pierre, adossés aux murs, courent sur toute la longueur de la bâtisse. On y posait les corbeilles de linge avant et après le rinçage. En dessous, l'eau qui s'égouttait était recueillie dans une petite rigole qui traversait chaque support du banc par un petit ponceau.

A l'extérieur, l'eau jaillit d'une fontaine ornée à son faite d'une sphère de pierre. Après avoir parcouru les deux abreuvoirs, elle alimentait le bassin. Aujourd'hui, l'eau est rejetée latéralement vers le sol pavé au pied du bâtiment. Tout autour du lavoir et des abreuvoirs, le sol est revêtu de pavés. Soulignons la longueur des blocs de pierre des bassins de l'abreuvoir et le travail que cela a représenté pour les amener et les creuser.

A la suite de dégradations, en particulier de la casse régulière des vitres, des grilles de protection ont été installées, respectant l'architecture initiale du bâtiment.

L'arrivée de la machine à laver le linge, le besoin de place pour les voitures, a sonné le glas pour de nombreux lavoirs qui ont été soit détruits ou destinés à bien d'autres activités, pas toujours valorisantes pour ces bâtiments qui avaient contribué à une prise de conscience de l'hygiène. Le lavoir de la place de l'hôtel de ville a été recouvert vers 1910 ; le lavoir près du canal n'est plus qu'une ruine envahie par la végétation.

Si aujourd'hui nous apprécions notre lave-linge individuel, ce lavoir est à Léroville le seul témoin du dur travail des femmes pour l'entretien du linge. Sachons le respecter.





Directeur de la publication :
Alain VIZOT

Septembre 2014